

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 janvier 2023

Délibération n°2023/009

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette - – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARRD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mme MOREL Nathalie
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI
Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

SONNAY
VERNIOZ

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOULIN MARTIN Béatrice pouvoir à Mr MERCIER Serge – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mr DURANTON Robert – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme OGIER Karelle pouvoir à Mr MERLIN Denis - Mr ROUSVOAL Marc pouvoir à Mr PEY René – Mr TEIL Laurent pouvoir à Mme MOREL Nathalie - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mme BUNIAZET pouvoir à Mr VIAL Gilles

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mr SOLMAZ Kenan – Mr ANDRE Sébastien – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : EAUX - Dossier DUP Nassin – Barbarin

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2013-018 du 2 juillet 2013 du Syndicat mixte des Eaux Dolon-Varèze relative à l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour les captages de Nassin et Barbarin,
- Vu la délibération n°2019-027 du 21 mai 2019 du Syndicat mixte des Eaux Dolon-Varèze relative au périmètre de protection des captages de Nassin et Barbarin,

Considérant que l'étude, réalisée par le Bureau d'études Artelia, pour la mise à jour du dossier de Déclaration d'Utilité Publique, arrive à son terme,

Considérant la nécessité de délibérer afin de poursuivre et de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine,

Considérant la nécessité de demander l'ouverture de l'enquête publique préalable à la DUP,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

DECIDE la poursuite et la conduite à son terme de la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine suivants :

- Captage de Nassin à Monsteroux Milieu sur les parcelles n°172 – 173 – 174 – 1278 – 1279 – 1280 – 1281 – 1282 et 1283 section A ;
- Captage de Barbarin à Cour et Buis, sur les parcelles n°922 – 924 section C.

AUTORISE la réalisation des travaux nécessaires à la protection des captages,

VALIDE l'acquisition en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, des terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate,

VALIDE le versement d'une indemnisation aux usagers de tous les dommages subis qui seraient causés par la dérivation des eaux (dans la mesure d'une preuve apportée),

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif aux prélèvements d'eau et à la mise en place des périmètres de protection des captages,

SOLLICITE l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique dans le cadre du présent dossier,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD